

ÉQUIPE ANJOU
ÉTATS FINANCIERS
AU 31 DÉCEMBRE 2018

ÉQUIPE ANJOU
ÉTATS FINANCIERS
AU 31 DÉCEMBRE 2018

	PAGE
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1
RÉSULTATS	3
BILAN	4
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET NON AFFECTÉ (NÉGATIF)	5
FLUX DE TRÉSORERIE	6
NOTES COMPLÉMENTAIRES	7 - 9
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	
Annexe A - Liste des électeurs dont le total des contributions dépasse 100 \$	10 - 11
Annexe B - Emprunts et cautionnements	12
Annexe C - Sommes recueillies à l'occasion d'activités ou manifestations à caractère politique	12
Annexe D - Établissement financier où sont déposées les sommes recueillies	13
Annexe E - Conciliation des reçus officiels	13
Annexe F - Rapport d'activités à caractère politique	14

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
ÉQUIPE ANJOU

Nous avons effectué l'audit des états financiers du parti **ÉQUIPE ANJOU**, qui comprennent le bilan au **31 décembre 2018**, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net non affecté négatif et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du parti au 31 décembre 2018, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Les produits du parti comprennent principalement des contributions pour lesquelles il n'est pas possible d'auditer l'exhaustivité de façon satisfaisante. Notre audit des produits provenant des contributions a donc été limité à une comparaison des produits enregistrés avec les dépôts bancaires. Par conséquent, nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits de contributions, de l'excédent (insuffisance) des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés le 31 décembre 2018 et le 31 décembre 2017, de l'actif à court terme au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2017 et de l'actif net aux 1^{er} janvier 2018 et 31 décembre 2018 et 2017. Nous avons exprimé par conséquent une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2017, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du parti conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du parti à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le parti ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du parti.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du parti;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du parti à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le parti à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Geoffroy Montcalm Rivard s.e.n.c.r.l.

Par : Jacques B. Geoffroy, CPA auditeur, CA

Montréal, le 28 mars 2019

Geoffroy Montcalm Rivard s.e.n.c.r.l.

ÉQUIPE ANJOU

RÉSULTATS

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
REVENUS		
Contributions de 100 \$ ou plus - Annexe A	6 200 \$	10 750 \$
Contributions de moins de 100 \$ (nombre de 1)	50	270
Remboursement, par la municipalité, des frais d'audit	5 600	7 346
Remboursement, par la municipalité, des dépenses électorales	-	23 012
Revenus d'appariement	-	3 500
Transfert reçu de l'agent officiel	-	249
	<u>11 850</u>	<u>45 127</u>
FRAIS D'EXPLOITATION		
Frais d'audit	6 324	7 346
Services professionnels	-	6 993
Dépenses d'activité à caractère politique	983	2 142
Internet	270	782
Location de salle	-	700
Fournitures de bureau	60	65
Intérêts et frais bancaires	2 032	847
Dépenses électorales refusées	112	-
Transferts faits à l'agent officiel	-	36 623
	<u>9 781</u>	<u>55 498</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>2 069 \$</u>	<u>(10 371) \$</u>

ÉQUIPE ANJOU
BILAN
AU 31 DÉCEMBRE 2018

		<u>2018</u>	<u>2017</u>
	ACTIF		
À COURT TERME			
Encaisse		2 805 \$	1 520 \$
Débiteurs	(note 3)	<u>12 508</u>	<u>32 261</u>
		<u>15 313 \$</u>	<u>33 781 \$</u>
	PASSIF		
À COURT TERME			
Emprunt bancaire	(note 4)	13 543 \$	34 003 \$
Créditeurs		<u>8 000</u>	<u>8 077</u>
		21 543	42 080
	ACTIF NET NÉGATIFS		
NON AFFECTÉ		<u>(6 230)</u>	<u>(8 299)</u>
		<u>15 313 \$</u>	<u>33 781 \$</u>

AU NOM DU CONSEIL,


 (Signé :) Michel Foisy, Administrateur

ÉQUIPE ANJOU
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET NON AFFECTÉ (NÉGATIF)
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
SOLDE AU DÉBUT	(8 299) \$	2 072 \$
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>2 069</u>	<u>(10 371)</u>
SOLDE À LA FIN	<u>(6 230) \$</u>	<u>(8 299) \$</u>

ÉQUIPE ANJOU
FLUX DE TRÉSORERIE
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (Insuffisance) des produits sur les charges	2 069 \$	(10 371) \$
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 5)	<u>19 676</u> <u>21 745</u>	<u>(240)</u> <u>(10 611)</u>
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT		
Variation de l'emprunt bancaire	<u>(20 460)</u>	<u>10 825</u>
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	1 285	214
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>1 520</u>	<u>1 306</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u><u>2 805</u></u> \$	<u><u>1 520</u></u> \$

ÉQUIPE ANJOU
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 DÉCEMBRE 2018

Note 1 STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le parti a été autorisé par le Directeur général des élections, en vertu de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités le 14 août 2013. Il est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et est exempté d'impôts sur le revenu.

Note 2 PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

Pour préparer les états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés de l'actif et du passif de même que sur la présentation de l'actif et du passif éventuel, à la date des états financiers, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges au cours de la période de présentation de l'information. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

COMPTABILISATION DES PRODUITS

Le parti utilise la méthode du report pour comptabiliser les contributions. Les contributions sont comptabilisées à titre de produits au moment de leur encaissement.

Les remboursements par la municipalité sont comptabilisés lorsqu'il y a une preuve convaincante de l'existence de la charge donnant lieu au remboursement selon les modalités de la Loi sur les cités et villes, et que celle-ci est acceptée.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La politique du parti consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. La trésorerie et équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Le parti évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur d'échange ou à la valeur comptable selon le cas. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et ses passifs financiers au coût après amortissement.

ÉQUIPE ANJOU
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 DÉCEMBRE 2018

Note 3 **DÉBITEURS**

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Contributions à recevoir	300 \$	- \$
Remboursement des dépenses électorales	3 108	23 012
Remboursement des frais d'audit	5 600	5 500
Revenus d'appariement à recevoir	3 500	3 500
À recevoir de l'agent officiel	-	249
	<u>12 508 \$</u>	<u>32 261 \$</u>

Note 4 **EMPRUNT BANCAIRE**

La marge rotative de crédit mise à la disposition du parti comporte les éléments suivants :

Montant autorisé	40 000 \$
Taux d'intérêt	Taux de base + 1,75 %
Date de renouvellement	Annuelle

L'emprunt bancaire est garanti par le cautionnement de quatre membres du parti pour un montant de 10 000 \$ chacun.

Note 5 **VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT**

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Débiteurs	19 753 \$	(4 616) \$
Créditeurs	<u>(77)</u>	<u>4 376</u>
	<u>19 676 \$</u>	<u>(240) \$</u>

ÉQUIPE ANJOU

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 DÉCEMBRE 2018

Note 6 INSTRUMENTS FINANCIERS

Le parti est exposé à divers risques financiers. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de risque du parti au 31 décembre 2018.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour le parti sont liés au remboursement des dépenses électorales qui est sujet à changement suite à l'approbation du trésorier de la municipalité.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Le parti est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne son emprunt bancaire. Les instruments financiers à taux variable assujettissent le parti à un risque de flux de trésorerie.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Le parti est exposée à ce risque principalement en regard à son emprunt bancaire et à ses crédateurs.

ÉQUIPE ANJOU

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

ANNEXE A

Liste des électeurs dont le total des contributions est de 100 \$ ou plus

NOM, PRÉNOM	ADRESSE	MONTANT	DATE REÇU	NO REÇU
Hénault Andrée		100.00 \$	2018-08-01	VF-003379
Tondreau Danielle		100.00 \$	2018-11-17	VF-003415
Emmanuelle Caroline		100.00 \$	2018-11-20	VF-003417
Mc Duff Pierre		100.00 \$	2018-11-20	VF-003418
Shand Lynne		100.00 \$	2018-11-20	VF-003419
Montpetit Raymonde		100.00 \$	2018-11-20	VF-003420
Hénault Couturier Alexandre		100.00 \$	2018-11-18	VF-003451
Dénommée Fanis		100.00 \$	2018-11-18	VF-003452
Haddad Christine		100.00 \$	2018-11-21	VF-003453
Farinacci MonaLisa		100.00 \$	2018-11-21	VF-003454
Borrega Maddalena		100.00 \$	2018-11-21	VF-003456
Miranda Luis		100.00 \$	2018-11-21	VF-003461
Annunziata, Luigi		100.00 \$	2018-11-12	VF-003463
Jacques Bocchicchio Mariette		100.00 \$	2018-11-21	VF-003471
Comeau Pascale		100.00 \$	2018-11-21	VF-003472
Bocchicchio Éric		100.00 \$	2018-11-21	VF-003473
Romano Dominic		100.00 \$	2018-11-21	VF-003474
Magri Giuseppe		100.00 \$	2018-11-21	VF-003475
Bruzzese Giuseppe		100.00 \$	2018-11-21	VF-003476
De Luca Philis		100.00 \$	2018-11-21	VF-003477
Mula Armina		100.00 \$	2018-11-21	VF-003478
Antonucci Robert		100.00 \$	2018-11-21	VF-003479
Maganiello Gétano		100.00 \$	2018-11-21	VF-003480
Bax André-Jean		100.00 \$	2018-11-18	VF-003485
Wiseman Jacynthe		100.00 \$	2018-11-21	VF-003487
Risler Denis		100.00 \$	2018-11-18	VF-003488
Genty André		100.00 \$	2018-11-18	VF-003489
Thériault Lise		100.00 \$	2018-11-18	VF-003490
Perrreault Raymond		100.00 \$	2018-11-14	VF-003491
Rosano Enrique		100.00 \$	2018-11-14	VF-003492
Perreault Josée		100.00 \$	2018-11-14	VF-003493
Beauchamp Francine		100.00 \$	2018-11-15	VF-003494
Leblanc Richard		100.00 \$	2018-11-15	VF-003495
Perron Paul-Yvon		100.00 \$	2018-11-15	VF-003496
Guthrie Daniel		100.00 \$	2018-11-15	VF-003497
Normand Paul-Yvon		100.00 \$	2018-11-15	VF-003498
Lecours Robert		100.00 \$	2018-11-15	VF-003499
Beaudry Serge		100.00 \$	2018-11-16	VF-003500
Da Silva Ana Maria		100.00 \$	2018-11-08	VF-003502
Théroux Réal		100.00 \$	2018-11-15	VF-003503
Leroux Jean		100.00 \$	2018-11-15	VF-003504
Haddad Michel Nicolas		100.00 \$	2018-11-15	VF-003505
Amaral Mario		100.00 \$	2018-11-15	VF-003506

ÉQUIPE ANJOU

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

ANNEXE A
(suite)

NOM, PRÉNOM	ADRESSE	MONTANT	DATE REÇU	NO REÇU
Elmlinger Olivier		100.00 \$	2018-11-19	VF-003507
Brodeur Robert		100.00 \$	2018-11-20	Vf-003508
Turner Robert Simon		100.00 \$	2018-11-20	VF-003509
Mc Duff Jean-Pierre		100.00 \$	2018-11-21	VF-003511
Dubreuil Francine		100.00 \$	2018-11-21	VF-003512
Marois Pierre		100.00 \$	2018-11-21	VF-003513
Faber Colette		100.00 \$	2018-11-21	VF-003514
Simard Jean-Pierre		100.00 \$	2018-11-20	VF-003515
Pellerin Jean		100.00 \$	2018-11-20	VF-003516
Gervais Sylvain		100.00 \$	2018-11-20	VF-003517
Santamaria Teresa		100.00 \$	2018-11-21	VF-003541
Macera Pietro		100.00 \$	2018-11-21	VF-003542
St-Jeau Diane		100.00 \$	2018-11-21	VF-003543
Martimbault Yvan		100.00 \$	2018-11-21	VF-003544
Paquette Jean-Pierre		100.00 \$	2018-11-21	VF-003545
Léonard Marc-J		100.00 \$	2018-11-21	VF-003546
Sanches Joao		100.00 \$	2018-11-21	VF-003551
Mesidor Gaspar		100.00 \$	2018-11-21	VF-003552
Boursiquot Ingrid		100.00 \$	2018-11-21	VF-003553
		6 200.00 \$		

ÉQUIPE ANJOU

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

SECTION 2

ANNEXE B

**EMPRUNTS ET CAUTIONNEMENTS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018**

EMPRUNTS

PRÊTEUR	DATE DE L'EMPRUNT	TAUX D'INTÉRÊTS	SOLDE AU DÉBUT	EMPRUNTÉ EN 2018	REMBOURSÉ EN 2018	SOLDE À LA FIN	INTÉRÊTS PAYÉS
BANQUE LAURENTIENNE	2013-09-27	TB + 1,75%	34 003 \$	11 540 \$	32 000 \$	13 543 \$	1 910 \$
			34 003 \$	11 540 \$	32 000 \$	13 543 \$	1 910 \$

CAUTIONNEMENT

ÉLECTEUR	ADRESSE DE L'ÉLECTEUR	MONTANT CAUTIONNÉ
MIRANDA LUIS		10 000 \$
HÉNAULT ANDRÉE		10 000 \$
BEAUDRY GILLES		10 000 \$
PERRON PAUL-YVON		10 000 \$

SECTION 3

ANNEXE C

**SOMMES RECUEILLIES À L'OCCASION D'ACTIVITÉS
OU MANIFESTATIONS À CARACTÈRE POLITIQUE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018**

DATE	LIEU ET NATURE	PRIX D'ENTRÉE	SOMMES RECUEILLIES		REVENUS ACCESSOIRES
			AVEC REÇUS	SANS REÇUS	
21/11/2018	Cocktail de financement	100 \$	6 100 \$		
	Industria Pizzeria & Bar 7999 Galeries d'Anjou H1H 1W6				

ÉQUIPE ANJOU

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

SECTION 4

ANNEXE D

ÉTABLISSEMENT FINANCIER OÙ SONT
DÉPOSÉES LES SOMMES RECUEILLIES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

ÉTABLISSEMENT FINANCIER

ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT

NO COMPTE

Banque Laurentienne	6615 Sherbrooke est, Montréal, Qc, H1N 1C7
---------------------	--

49924-2-01

SECTION 5

ANNEXE E

CONCILIATION DES REÇUS OFFICIELS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

QUANTITÉ DE REÇUS

NO SÉRIE DES REÇUS OFFICIELS		A	B	C	D	E	F
		NON UTILISÉS EN DÉBUT DE PÉRIODE	OBTENUS AU COURS DE LA PÉRIODE	DÉLIVRÉS À DES DONATEURS PAR LE REPRÉ- SENTANT OFFI- CIEL OU UN DONATEUR	ABIMÉS OU ANNULÉS	PERDUS	NON UTILISÉS ET DÉTENUS À LA FIN DE LA PÉRIODE
DE	À						
MF 3371	MF 3380	2		1			1
MF 3381	MF 3390	0					0
MF 3391	MF 3400	0					0
MF 3401	MF 3410	0					0
MF 3411	MF 3420	6		6			0
MF 3421	MF 3430	0					0
MF 3431	MF 3440	0					0
MF 3441	MF 3450	0					0
MF 3451	MF 3460	10		5	2		3
MF 3461	MF 3470	10		2	1		7
MF 3471	MF 3480	10		10			0
MF 3481	MF 3490	5		5			0
MF 3491	MF 3500	10		10			0
MF 3501	MF 3510	10		8	1		1
MF 3511	MF 3520	10		7	1		2
MF 3521	MF 3530	10					10
MF 3531	MF 3540	10					10
MF 3541	MF 3550	10		6			4
MF 3551	MF 3560	10		3			7
MF 3561	MF 3570	10					10
		123	0	63	5	0	55

ÉQUIPE ANJOU

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

ANNEXE F

Rapport d'activités à caractère politique

Nom du parti :	Équipe Anjou		
Nature de l'activité :	cocktail	1 Date de l'activité :	2016-06-13
Adresse où s'est tenue l'activité :			

Billets vendus (détails par catég. d'entrée)			Prix unitaire (B)	Somme recueillie (A) X (B)	RÉPARTITION	
					Avec reçu de contribution	Sans reçu de contribution
Catégorie d'entrée	Nbrs de billets (A)					
100	61			6 100.00 \$	6 100.00 \$	
				+		
				+		
				+		
Totaldes sommes recueillies à titre de billets				6 100.00 \$	6 100.00 \$	
Autres sommes recueillies (bar, vestiaire, etc.)				+ 0,00\$		
Totaldes sommes recueillies (à remettre au représentant officiel)				6 100.00 \$		
Dépenses engagées pour cette activité :(inscrire les dépenses engagées et joindre les pièces justificat ves)						
Salle				- \$		
Impression des billets				74.16 \$		
Publicité				+		
Nourriture et boissons				908.53 \$		
Son et éclairage				+		
Assurances				+		
Dépenses payées à même la petite caisse (fournir les détails)				+		
Autres (décrire)				+		
Totaldes dépenses				982.69 \$	\$	
Détails des revenus accessoires						
Nature	Quantité vendue	Prix unitaire	Total			
						0,00 \$

Total

Responsable de l'activité :	COCKTAIL DE FINANCEMENT DU 21 NOVEMBRE 2018	
Signature du responsable :	Michel Foisy	Date du rapport : 2018/11/21
Signature du représentant officiel :	Michel Foisy	Date: 2019/02/27

ÉQUIPE ANJOU

SIGNATURE ET DÉCLARATION DU CHEF DE PARTI

Je, Luis Miranda, domicilié au [REDACTED] chef du parti politique autorisé **Équipe Anjou**, déclare ce qui suit :

1. J'ai été informé des règles de financement.
2. J'ai rappelé aux personnes autorisées à solliciter des contributions l'obligation de respecter les règles de financement.
3. J'ai été informé des pratiques de sollicitation de mon parti et juge qu'elles sont conformes à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.
4. Je déclare avoir transmis au représentant officiel toute l'information financière pour lui permettre de dresser ce rapport.
5. J'ai pris connaissance du rapport et j'ai obtenu tous les éclaircissements sur son contenu.
6. Je prends acte de la déclaration du représentant officiel.
7. Je vous confirme qu'à ma connaissance, le représentant officiel a réalisé son mandat en conformité avec la Loi.

Anjou, le 27 mars 2019



Luis Miranda

Chef de parti

ÉQUIPE ANJOU

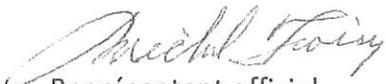
SIGNATURE ET DÉCLARATION DU REPRÉSENTANT OFFICIEL

Je, Michel Foisy, domicilié au [REDACTED] représentant officiel du parti politique Équipe Anjou déclare ce qui suit:

1. La sollicitation de contributions n'a été faite que sous ma responsabilité ou par l'entremise des personnes que j'ai désignées par écrit conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM).
2. Toutes les contributions recueillies ont été versées en conformité des dispositions de la section IV du chapitre XIII de la LERM.
3. Tous les comptes bancaires ouverts au bénéfice du parti sont inscrits au présent rapport
4. Toutes les sommes recueillies pour le parti ont été déposées à même le ou les comptes bancaires ouverts au bénéfice du parti et sont conformes à la Loi.
5. Si applicable, toutes les sommes reçues du trésorier de la municipalité ont été déposées à même le ou les comptes bancaires ouverts au bénéfice du parti.
6. Je confirme que l'allocation est destinée au remboursement des dépenses faites et acquittées pour l'administration courante du parti, pour la diffusion du programme politique ou pour appuyer l'action politique de ses membres.
7. Les prêts obtenus et les cautions signées relativement à ceux-ci sont conformes à la Loi. Notamment, lorsque ces prêts proviennent d'un électeur, ils ont été versés à l'aide d'un chèque personnel de celui-ci, volontairement, sans compensation ni contrepartie, et ils ne feront pas l'objet d'un quelconque remboursement autrement que ce qui est prévu à l'acte d'emprunt.
8. Toutes les dépenses que j'ai faites ou autorisées, ainsi que celles du ou des délégués, le cas échéant, à l'exception des dépenses électorales, sont inscrites au rapport financier et ont été engagées conformément aux exigences de la Loi.
9. Toutes les sorties de fonds ont été acquittées à même le ou les comptes bancaires inscrits au présent rapport financier, à l'exception des dépenses électorales.
10. Aucune dépense n'a été acquittée en argent comptant, à l'exception de celles provenant d'une petite-caisse constituée à même le fonds du parti, sous la responsabilité du représentant officiel.
11. Toutes les dépenses ont été enregistrées au prix courant du marché, au sens de l'article 427. De plus, un reçu de contribution a été remis pour tout bien ou service fourni gratuitement par un électeur, à l'exception du travail bénévole.

12. Les personnes ayant effectué du travail bénévole au sens de l'article 428 1° au cours de la période l'ont fait personnellement, volontairement, et le fruit de ce travail a été fait sans compensation ni contrepartie.
13. Les renseignements contenus dans le présent rapport sont vrais, exacts et complets.

Anjou, le 27 mars 2018


Représentant officiel



**Élections
Québec**

01 AVR. 2019

Registre, coordination
et contributions